Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R.122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|---|---|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| | | |

## 1. Intitulé du projet

CRÉATION D'UN BASSIN D'INFILTRATION DU RUISSEAU DE LA COMBE COMBAYOUD SUR LA COMMUNE DE CHAMPIER (38)

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Syndicat isérois des rivières Rhône aval

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Daniel Verdeil, Directeur

RCS / SIRET : 2 0 0 0 8 5 7 6 9 0 0 0 1 2 | Forme juridique : Syndicat mixte ouvert

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau. | Le projet vise à la dérivation du ruisseau issue de la combe Combayou vers un bassin d'infiltration de 2250 m². Rubrique loi sur l'eau visée :<br>- 2.1.5.0. Rejet d'eaux fluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dan<br>- 3.1.2.0- Déviation complète du cours d'eau – autorisation<br>- 3.1.5.0. - IOTA, dans le lit mineur étant de nature à détruire les frayères - Déclaration |

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la réalisation d'un bassin muni d'une zone d'infiltration préférentielle, dans lequel la totalité ou une grande partie des eaux de la combe Combayoud sont détournées via un dalot existant situé sous la RD67 et la route d'accès au circuit automobile de Champier. Le bassin est dimensionné pour stocker et infiltrer la crue biennale. Il comprend un modelé de terrain, sur le côté Sud. L'aménagement permettra de stocker les eaux pour une période de retour T=2 ans, soit un volume de 4 500 m³.
Une surverse sur le côté Ouest permettra d'évacuer les débits au-delà de cette crue de projet.
Une zone d'une surface de 2 400m² sera décaissée, sur une profondeur entre 1m et 1.5 m, à l'amont hydraulique de l'aménagement, permettant la mise en place d'une végétation diversifiée adaptée au terrain et aux fréquentes inondations de cette zone. Ce décaissement sera réparti en 2 zones distinctes :
- Une zone d'infiltration sera aménagée, sur une surface de 1 450m²
- Une zone humide sera aménagée, sur une surface d'environ 800 m².

Des plantations à objectif paysager et environnemental seront effectuées sur le pourtour du bassin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier du projet de lever la non-conformité au niveau de la station d'épuration. En effet l'intégralité des eaux non infiltrées le long du cheminement hydrauliques du Combayou était directement dirigée vers le réseau unitaire et in fine la station d'épuration.
Le second objectif est de réduire le risque inondation pour le lotissement situé sur la commune. En effet, ce lotissement est sujet à des débordements du Combayou conditionnés par la section restreinte du cours d'eau en aval. Ces habitions subissent des désagréments dès la crue quinquennale.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

D'un point de vue technique, la surface du bassin a été dimensionné pour être en mesure d'infiltrer une crue de période de retour comprise entre 2 et 5 ans.
Les travaux s'effectueront sur une durée de 4 mois, de l'aval vers l'amont (depuis la zone d'infiltration jusqu'à la suppression de la dalle béton à l'entrée de l'OH sous la R67) :
- Phase 1 : Préparation des terrains incluant débroussaillage, décapage de la terre végétale, réalisation des accès, préparation d'un dispositif de dérivation en cas de crue.
- Phase 2 : Construction du bassin d'infiltration - Terrassements généraux et création du modelé de terrain avec les matériaux du site en déblai-remblai, Création des zones humides (terrassement et imperméabilisation par apport de matériaux argileux), Création du chenal au sein du bassin d'infiltration alimentant prioritairement les zones humides.
- Phase 3 : Création des ouvrages hydrauliques ; fosse de dissipation en entrée de bassin, passage sous-voirie et création du nouveau chenal du ruisseau du Combayou entre l'ouvrage sous la RD et le bassin.
- Phase 4 : Travaux de remise en état, plantation (zone humide et massifs arbustifs) et engazonnement

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le bassin sera entretenu régulièrement par le SIRRA
Un fauchage annuel sera effectué, et le bassin de décantation sera régulièrement curé

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s)d'autorisation(s).

Après consultation des services de la police de l'eau de l'Isère, le projet est soumis à AUTORISATION au titre de la loi sur l'Eau. Les rubriques concernées sont détaillées ci-après :
- 2.1.5.0. Rejet d'eaux fluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol - Autorisation
- 3.1.2.0 - Déviation complète du cours d'eau – autorisation
- 3.1.5.0. - IOTA, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères – Déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Surface d'infiltration (m2) | 1450 m2 |
| Surface de zone humide au sein du bassin (m2) | 800 m2 |
| Longueur de la dérivation (ml) | 165 ml |
| Longueur de cours d'eau abandonnée (ml) | 355 ml |
| Volume de déblais (m3) | < 3500 m3 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin du Laquais
38260 Champier

Parcelles d'implantation :
- B133, B405, B406 et B407

Coordonnées géographiques[1] Long. 45°27'49"59 Lat. 5_°17'48"35

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 45°27'47"81 Lat. 5_°17'57"03
Point d'arrivée : Long. 45°27'49"16 Lat. 5_°17'44"14

Communes traversées:
Champier

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilitéenvironnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF)? | ☐ | ☒ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dansune commune couverte par un plan de prévention desrisques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention desrisques technologiques (PPRT)?<br>Sioui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dansune zone de répartition deseaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dansun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | Site le plus proche est à 7km :<br>- Identifiant : FR8201728, Nom : Tourbière du Grand Lemps |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | Site classé le plus proche est à environ 30 km<br>- Nom du site classé : CHÂTEAU DE VOREPPE ET SON PARC |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé pendant les travaux et l'exploitation du bassin |
| | Impliquera-t-il des drainages/ ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | A l'échelle des masses d'eau souterraines, le projet n'aura pas de modification prévisible si ce n'est de contribué à une recharger localisée par infiltration des eaux de la combe Combayou |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☒ | ☐ | Les matériaux excédentaires seront évacués hors site et stockés en site adapté. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☒ | ☐ | A priori les matériaux du site ne seront pas suffisamment imperméables pour permettre la mise en place et l'expression d'une zone humide satisfaisant nos exigences. A ce titre, des argiles dont la conductivité hydraulique sera de l'ordre de 10^-9 m/s seront apportées sur site. L'apport s'élève au stade AVP à environ à 7 m3. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | Dégradation des habitats sur le linéaire de cours d'eau intermittent abandonné : Marges de végétation spontanée (culture céréalière intensive). Les expertises présentées dans la note complémentaire démontre l'absence d'enjeu faune/flore et espèces protégées<br>Le cours d'eau est à sec une bonne partie de l'année<br>Impacts négatifs temporaires sur la faune et la flore en phase chantier.<br>Impacts globalement positifs par la création de milieux similaires via le chenal d'amené au bassin et la création de 800m2 de zone humide. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-ilsusceptible d'avoir des incidences surles autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☒ | ☐ | Du point de vue agricole, seules les emprises du modelé de terrain, de la zone humide et de la zone d'infiltration sont soustraites à l'agriculture. La partie inondée au-delà de la crue biennale pourra être maintenue en surface agricole, une convention d'indemnisation en cas de crue sera mise en place.<br>Ces superficies représentent environ 5000m2 |
| Risques | Est-ilconcerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-ilconcerné par des risquesnaturels ? | ☒ | ☐ | Risque inondation inhérent au cours d'eau. Pas d'aggravation de ce risque, l'objectif étant même de réduire la fréquence de débordement . |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☐ | ☒ | |
| | Est-ilsource de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | En phasetravaux uniquement |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations?<br>Est-ilconcerné par des vibrations ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-ilconcerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la production de déchetsnon dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-ilsusceptible de porter atteinte au patrimoine architec tural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des modific ations sur les activitéshumaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☒ | ☐ | Du point de vue agricole, seules les emprises du modelé de terrain, de la zone humide et de la zone d'infiltration sont soustraites à l'agriculture. La partie inondée au-delà de la crue biennale pourra être maintenue en surface agricole, une convention d'indemnisation en cas de crue sera mise en place. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Sioui, décrivez lesquelles :

6.3 Lesincidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Sioui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le principal effet du projet est de supprimer les eaux claires de la combe Combayoud qui se déversent dans le réseau unitaire et provoquent lors des pluies des déversements des déversoirs d'orage et donc un risque de pollution du milieu et de la nappe. Il s'agit donc d'un impact positif.

En outre, les zones humides créées permettront une augmentation de la biodiversité locale; Enfin, les infiltrations dans la nappe du Liers sont promues par le SAGE Bièvre-Liers-Valloire, cette nappe étant très utilisée et son équilibre quantitatif étant précaire.

A noter que les plantations et ensemencements seront réalisés avec des essences eet semences locales.

Aucun effet négatif notable de ce projet n'a été identifié. Le bassin a été conçu de manière à s'intégrer dans le paysage, avec une forme naturelle et des zones humides. Le cours d'eau court-circuité sur sa partie terminale est à sec une bonne partie de l'année et ne présente pas d'enjeux environnementaux, ni d'usages.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

D'après notre analyse, notre dossier n'est pas soumis à un dossier d'autorisation environnementale pour les raisons suivantes :

- Impacts sur le milieu limité et enjeux restreints ;
- Absence de zone sensible environnante ;
- Nuisances en phase chantier réduites au maximum en adaptant les méthodologies et les périodes de travaux ;
- Impacts positifs en terme de milieux avec la création de 800 m² de zone humide dont 150 m² de mare ;
- Sécurisation des biens et des personnes au droit et au sein du lotissement Bailly.

## 8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | ☒ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); | ☒ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Saint Jean de Bournay le, 30/7/20

Signature

Daniel verdeil, Directeur